

First Phosphate et Groupe Goyette signent un protocole d'entente pour la logistique de la station intermodale d'Hébertville-Station dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 13 mars 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé un protocole d'entente avec le Groupe Goyette (« GG ») de Saint-Hyacinthe, au Québec, pour l'aménagement de l'empreinte logistique de la Société à la station intermodale d'Hébertville-Station, dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, au Canada.

« Cet accord est important pour nos futurs clients, car il permettrait de créer une rampe d'accès rapide camion-rail entre nos installations minières et industrielles du Saguenay et le cœur de l'industrie automobile en Amérique du Nord, » a déclaré le DG John Passalacqua. « Nos clients de l'industrie de la technologie des batteries pour les véhicules électriques («VÉs») et le stockage de l'énergie seront exigeants et auront besoin de garanties de transport fiables et juste à temps. »

Les termes de l'accord sont les suivants :

- First Phosphate et GG travailleront à déterminer les options de lignes ferroviaires pour le transport des produits et des fournitures de la Société à destination et en provenance de Saguenay, au Québec, et du reste de l'Amérique du Nord, par le biais de l'installation intermodale d'Hébertville-Station, au Québec, qui appartient à GG et est exploitée par elle.
- First Phosphate et GG travailleront à déterminer les besoins d'expansion des installations de transport, de manutention et d'entreposage de l'installation intermodale d'Hébertville-Station, au Québec, afin d'accommoder le flux des produits et des matériaux de la Société à destination et en provenance d'Hébertville-Station, au Québec, et du reste de l'Amérique du Nord.
- L'accent sera mis sur les capacités intermodales camion-rail rapides et sur le flux des produits et fournitures de la Société depuis Hébertville-Station, au Québec, vers le Saguenay et le reste de l'Amérique du Nord, et plus particulièrement vers le cœur de l'industrie automobile dans le corridor Windsor-Detroit en Amérique du Nord.
- GG va rejoindre l'équipe du projet First Phosphate et commencer à déterminer la meilleure logistique globale nécessaire pour intégrer les flux de produits et d'approvisionnements de la Société à l'installation intermodale d'Hébertville-Station, au Québec. L'électrification de la flotte et la réduction de l'empreinte carbone sont des éléments clés du développement du projet.
- First Phosphate et GG travailleront ensemble pour faire connaître aux gouvernements du Québec, du Canada et des États-Unis les avantages économiques, sociaux et en termes de création d'emplois de leur accord.

Nomination d'Armand MacKenzie au poste de vice-président chargé des relations gouvernementales

First Phosphate a également le plaisir d'annoncer la nomination d'Armand MacKenzie au poste de vice-président des relations gouvernementales. Armand MacKenzie a grandi sur le territoire traditionnel des Innu. Il a pratiqué le droit pendant 15 ans et a été conseiller juridique principal sur les droits territoriaux pour la Nation Innu. Il a été conseiller spécial/négociateur pour la rédaction et l'adoption de la

Déclaration de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il a négocié de nombreux accords sur les répercussions et les avantages. Il a été cadre dans le secteur minier au cours des 15 dernières années. Avant sa nomination, M. MacKenzie a siégé au conseil consultatif de la société. Il a également été vice-président des relations gouvernementales de Sayona Mining Ltd (ASX: SYA).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos de Groupe Goyette Inc.

Le Groupe Goyette est un spécialiste québécois du transport de marchandises générales, de la distribution et de la logistique. Le Groupe Goyette possède et exploite plusieurs sites, dont l'installation intermodale d'Hébertville-Station, au Québec, qui offre à ses clients un accès complet de camion à rail à destination et en provenance de la région du Saguenay, au Québec, et du reste de l'Amérique du Nord.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent",

"pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets d'intégration verticale de la Société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les relations d'affaires futures avec le Groupe Goyette et la conclusion d'accords définitifs futurs, l'existence et la nature des futurs clients, qu'il s'agisse de VE, de stockage d'énergie ou autre, et qu'ils soient ou non situés dans le corridor Windsor-Detroit en Amérique du Nord, les détails des futures opérations proposées, y compris la logistique de transport et les installations industrielles, l'électrification de la flotte et la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que les avantages économiques, sociaux et de création d'emplois de leur arrangement.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts fonciers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir une incidence négative sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En

outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/201382>